P-42

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des travaux, acceptées par le Conseil municipal le 11 février 2003, sur la pétition intitulée: «Contre le nouvel aménagement de l'avenue Dumas entre le chemin des Clochettes et la rue Maurice-Barraud».

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie au Conseil administratif la pétition P-42 en lui demandant que la coopérative Le Carillon soit associée à l'étude et à la réalisation du projet définitif d'aménagement du secteur de l'avenue Dumas compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Clochettes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le cadre du développement du projet de la nouvelle école de Peschier, la Ville de Genève a mis sur pied un groupe de travail réunissant les habitants, l'association des parents d'élèves, les enseignants, des représentants de la maison de quartier et de l'Association des intérêts de Champel, pour traiter de la sécurité sur le chemin de l'école. Ce groupe a notamment conclu à l'opportunité de la réalisation d'une rue résidentielle à l'avenue Dumas.

Suite à cette concertation, un projet d'aménagement a été présenté au Conseil municipal à travers la proposition PR-107, proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2001 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 277 000 francs destiné à l'aménagement d'une rue résidentielle à l'avenue Dumas (tronçon compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Pléiades) et la mise en place de mesures de sécurité aux abords du groupe scolaire de Peschier (rue Maurice-Barraud, avenue Peschier, chemin des Pléiades).

Entre-temps, la présente pétition a été déposée au Conseil municipal. La commission des travaux a alors suspendu son examen de la proposition PR-107 et un aménagement provisoire intégré à la nouvelle zone 30 km/h a dû être réalisé pour la rentrée scolaire de septembre 2002.

Un nouveau projet, dont le prix est moins élevé, a été présenté par le Conseil administratif, développé en concertation avec les associations locales, les riverains et la coopérative Le Carillon. Lors d'une séance publique, le 22 janvier 2003, le projet final leur a été présenté.

Ce nouveau projet a été bien accueilli. Il répond aux problèmes soulevés par la pétition P-42 tout en garantissant une qualité esthétique et urbaine appréciable

pour les riverains. Cet aménagement en zone de rencontre assure des accès aisés à l'immeuble avec le maintien de l'arborisation actuelle à l'avant, une sécurité accrue pour les enfants se rendant à l'école de Peschier et pour les piétons en général, un nombre de cases de stationnement répondant aux besoins locaux et délimitées dans des poches de stationnement, avec une impossibilité de stationner illicitement sur les lieux de rencontre et d'accès à l'école.

Une séance technique a été organisée, par la suite, avec la coopérative immobilière Le Carillon, afin de vérifier et d'harmoniser l'emplacement du stationnement des deux-roues et des bancs.

La commission des travaux a établi son rapport concernant la proposition PR-107 et celui-ci a été présenté le 9 mars 2004 au Conseil municipal, qui a voté le crédit. Une fois le délai référendaire écoulé et l'entreprise choisie, les travaux pourront débuter; ils dureront environ dix-huit mois.

La demande définitive d'autorisation de construire a été déposée le 29 avril 2003 et l'autorisation accordée le 15 décembre 2003.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

Le 31 mars 2004.